RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

-D005255I0-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 11 juin 2020

Conseillers communautaires en exercice: 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des conférences de la CCIT du Doubs, à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 8.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h05

Etaient présents :

Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Besançon: M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay: M. Gilles ORY Boussières: Hélène ASTRIC ANSART Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. René BLAISON Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Chevroz: M. Franck BERNARD Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Francis : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine: M. Henri BERMOND Les Auxons: M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle: M. Daniel HUOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Nancray: M. Vincent FIETIER Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roche lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Saint-Vit: M. Pascal ROUTHER Saône: M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Thise: M. Loïc ALLAIN Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vorges-les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Membre du Bureau présent (sans voix délibérative) : M. Jean-Yves PRALON

<u>Etaient présents en visioconférence (avec possibilité de vote par procuration)</u>:

<u>Avanne-Aveney</u>: M. Joël GODARD, suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU <u>Besançon</u>: Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Claudine CAULET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crète: Mme Martine LEOTARD Larnod: M. Hugues TRUDÉT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA

Etaient absents:

Besançon: M. Julien ACARD, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure: M. Philippe CHANEY Champoux: M. Philippe COURTOT Chaucenne: Mme Valérie DRUGE La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Miserey-Salines: M. Marcel FELT Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Noironte: Claude MAIRE Novillars: M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET Venise: M. Jean-Claude CONTINI Vieilley: M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

MJ.BERNABEU, AS.ANDRIANTAVY, S.BARATI-AYMONIER, T.BIZE, P.BONNET, P. BONTEMPS, E.BRIOT, YM.DAHOUI, D.DARD, C.DELBENDE, O.FAIVRE-PETITJEAN, B.FALCINELLA, A.GHEZALI, P.GONON, C.MICHEL, M.OMOURI, S.PESEUX, D.POISSENOT, R.REBRAB, M.SEBBAH, R.STHAL, I.SUGNY, C.THIEBAUT, G.VAN HELLE, P.COURTOT, C.BOTTERON, V.DRUGE, JF.MENESTRIER, M.LEOTARD, R.BOROWIK, H.TRUDET, J.P.JANNIN, P.CORNE, D.PARIS, M.FELT, L.BERNARD, C.MAIRE, B.LOUIS A.O.LYAY, R. B.TEROLINIE, R. B. LOUIS A.O.LYAY, R. B.TEROLINIE, R. B. LOUIS A.O.LYAY, R. B. TEROLINIE, R. B. LOUIS A.O.LYAY, R. B. LOUIS B.LOUIS, A.OLSKAK, R.STEPOURJINE, N.DUSSAUCY, J.ADRIANSEN, F.RACLOT

JP.MICHAUD, A.VIGNOT, S.WANLIN, C.LIME, C.WERTHE, M.ZEHAF, C.LIME, N.BODIN, P.CURIE, E.MAILLOT, L.CROIZIER, K.ROCHDI, Y.POUJET, C.COMTE-DELEUZE, M.LOYAT, J.GROSPERRIN, ML.DALPHIN, P.CURIE, T.MORTON, C.WERTHE, E.ALAUZET, M.EL-YASSA, E.ALAUZET, D.SCHAUSS, A.BLESSEMAILLE, S.RUTKOWSKI, F.GALLIOU, S.RUTKOWSKI, E.BOURGEOIS, B.VUILLEMIN, D.HUOT, B.VUILLEMIN, A.BLESSEMAILLE, G.GAVIGNET, Y.GUYEN, H.BERMOND, F.BAILLY, J.KRIEGER, JP.MICHAUD, JM.BOUSSET, D.JACQUIN, D.PANEAU, G.ORY

Délibération n°2020/005255

Rapport n°3.1 - Mesures de soutien aux entreprises : Dotation aux fonds Région - Avances remboursables et FIRACS

Mesures de soutien aux entreprises : Dotation aux fonds Région - Avances remboursables et FIRACS

Rapporteur: Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission: Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
Ligne Covid 19 -en Investissement	Montant de l'opération : 400 000€

Résumé:

La crise du COVID 19, au-delà des impacts sanitaires lourds qu'elle a générés, fait porter de nombreux risques sur la pérennité des entreprises du Grand Besançon, notamment les plus petites. Un groupe d'élus issus du bureau travaille depuis plusieurs semaines, en lien avec la Région, chef de file du développement économique depuis la Loi NOTRE, à mettre en place des mesures d'appui à fort effet levier pour les entreprises locales.

Ainsi, au-delà des mesures d'urgence déjà prises pendant la période de confinement, des dispositifs de soutien à la reprise d'activité et d'aide au rebond de nos TPE doivent être organisées dès à présent.

C'est l'objet des deux fonds mis en place avec la Région et auxquels la participation de Grand Besançon Métropole est proposée dans ce rapport, à hauteur de 200 000 euros pour chacun d'eux.

I. Préambule

Dans la suite des 1ères mesures de soutien aux entreprises prises en urgence pour traiter des impacts du COVID 19 sur l'activité économique, la Région Bourgogne Franche Comté, en tant que chef de file sur le développement économique, travaille aujourd'hui à un nouvel ensemble de mesures :

- De soutien à la reprise d'activité
- De relance/amortissement de crise à plus long terme

La REGION avait sollicité il y a un mois environ les EPCI, dont GBM, pour cofinancer un fonds de solidarité territorial aux TPE SANS SALARIE pour apporter un complément à l'aide à la trésorerie mise en place par l'ETAT (dit FST1); or, l'ETAT a depuis ouvert le FST2, jusqu'alors réservé aux entreprises avec salariés, aux TPE sans salarié. Ceci rend donc inutile un FST 3 local.

Dès lors, la REGION a souhaité revoir avec les EPCI qui avaient accepté de cofinancer ce FST3 l'utilisation des fonds qu'elles avaient réservés pour ce faire, pour financer deux autres dispositifs de SOUTIEN aux TPE.

II. Deux fonds pour soutenir les TPE

Création d'un fonds d'intervention régional pour l'artisanat, le commerce et les services à la disposition des EPCI afin qu'ils mettent en œuvre des projets adaptés à leur territoire pour la reprise de l'économie de proximité : 16,8 millions à l'échelle régionale

- Financement : 4 euros de la Région en investissement par habitant, 1 euros de la Région en fonctionnement par habitant et 1 euros de l'EPCI par habitant SOIT pour GBM, une participation de 200 000 euros pour obtenir 1 million de la Région
- La gestion de ce fonds est déléguée aux EPCI via une convention de délégation passée avec la Région et qui permettra à chaque EPCI d'ajuster les critères d'attribution des financements issus de ce fonds, pour des projets d'investissement ou pour des projets d'études, d'ingénierie, d'organisation d'actions commerciales ... au plus près des besoin spécifiques des entreprises de notre territoire
- 2- <u>Création d'un fonds d'avances remboursables de consolidation de trésorerie pour les entreprises du commerce, de l'artisanat et des services : 11, 2 millions à l'échelle régionale</u>

Une avance remboursable sur 7 ans jusqu'à 15 000 € avec un différé de remboursement jusqu'à 2 ans dont le cadre de mise en œuvre est celui des prêts d'honneur; ce fonds sera géré par le réseau INITIATIVES (pour nous : Initiative Doubs Territoire de Belfort)

- Financement:

2€ par hab. Banque des territoires

1€ par hab. Région

1€ par hab. EPCI

Pour GBM: 200 000 euros de dotation en investissement pour lever 800 000 euros d'avances remboursables

Les modalités de mise en œuvre de chacun de ces fonds et de leur suivi seront définies, pour chacun, dans le cadre d'une convention qui sera signée entre la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et la Région Bourgogne Franche Comté dans les semaines à venir pour permettre une mise en place rapide de ces deux dispositifs.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de cette décision et de l'engagement de la collectivité dans ces deux fonds, sous réserve du vote par l'Assemblée Plénière de la Région Bourgogne Franche Comté, le 26 Juin 2020, de la mise en place de ceux-ci.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

feare lour, fourserst